

Envoyé en préfecture le 23/03/2020

Reçu en préfecture le 27/03/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200303-2020\_02\_15-DE



(Finistère)

**Landéda, le 26 février 2020**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2020**

**CHEMINEMENT DOUX VC3 – TRANCHE 2**

**RAPPORT N°15/2020-02**

Par délibération en date du 13 mai 2019, il a été décidé de réaliser la première tranche de travaux de cheminement doux allant de la Mairie vers la parcelle AK154 pour un montant de participation communale de 23 231,81 € au SDEF.

Suite aux emprises effectuées afin de relier ce tronçon à la VC3, il est prévu de créer un cheminement le long de la parcelle AK154 et le long de l'école Notre Dame des Anges. Ce tracé permettra de circuler en sécurité pour les enfants de l'école afin de rejoindre les salles communales mais aussi les riverains pour venir au centre-bourg. Ce chemin doit être utilisable de tout temps.

Dans ce cadre, il est prévu également d'éclairer cette partie par le biais du SDEF.

Une convention doit donc être signée entre le SDEF et la commune de LANDEDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Extension éclairage public..... 27 211,78 € HT

Soit un total de ..... 27 211,78 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 0,00 €

⇒ Financement de la commune :

- Extension éclairage public ..... 27 211,78 €

Soit un total de ..... 27 211,78 €

A cela s'ajoute la partie terrassement d'un montant de 6 993,50 € effectué également par le SDEF. Ainsi le montant total de la tranche 2 est de 34 205,28 €.

Je propose au conseil municipal :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux : Extension de l'Eclairage Public – Matériel – Cheminement doux – Tranche 2.
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 27 211,78 €,
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 6 993,50 € pour le terrassement,
- d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

## Délibération du conseil municipal

N°15/2020-02

Réunion du 9 mars 2020

### CHEMINEMENT DOUX VC3 – TRANCHE 2

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Étaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TREGUER, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM (arrivé à 18h28), Philippe MARTIN, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Céline PRONOST (arrivée 18h04), Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Erwan GUIZIOU donnant procuration à M. David KERLAN

M. Christophe CARIOU donnant procuration à Mme Céline PRONOST

Mme Cathy LARIDAN donnant procuration à Mme Anne POULNOT-MADEC

Mme Rachel MARZIOU donnant procuration à M. Philippe MARTIN

M. Ronan CORBEL

M. Daniel GODEC a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Landéda afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. Alexandre TREGUER, Rapporteur et entendu,

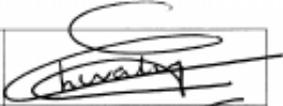
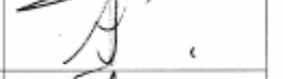
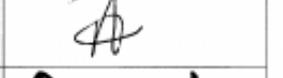
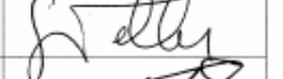
#### DÉLIBÈRE

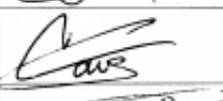
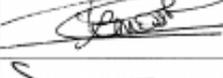
**ARTICLE 1 :** Le Conseil Municipal accepte le projet de réalisation des travaux : Extension de l'Eclairage Public – Matériel – Cheminement doux – Tranche 2.

**ARTICLE 2 :** Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 27 211,78 €.

**ARTICLE 3 :** Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 6 993,50 €.

**ARTICLE 4 :** Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	Procuration
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Absent
GUIZIOU Erwan	Procuration
MARZIOU Rachel	Procuration
CARIOU Christophe	Procuration
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

